

COMPTE RENDU DU CONSEIL de MAHERU

Conseil Municipal du 22 octobre 2021

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie à 20 heures 30 sous la présidence de Mr. François HUREL, Maire.

Etaient présents : HUREL François, HOORELBECKE Laurence, BAGLIN Aurore, LEMOINE Stéphane, VERHALLE Gérard, CAPPELAERE Marc, TROGU Dominique, ROUSSEL Yves.

Absents excusés : Mme LAJOIE, Mr. du MESNIL du BUISSON et Mr. LE COCQ

Secrétaire de séance : Dominique TROGU.

Projet Maison France Services

Monsieur le Maire fait part du projet d'ouvrir à Moulins la Marche une Maison France Services qui permettrait aux personnes vivant en milieu rural d'accéder aux différents organismes comme la CPAM, CARSAT, CAF...

L'Etat souhaitant mettre en place ce genre de structure, c'est ainsi que la commune de Moulins la Marche a été ciblée pour accueillir une Maison France Services mais elle doit en supporter la charge de fonctionnement. Pour ce qui est de la prise en charge de l'investissement (mobilier, matériel informatique...) celle-ci peut être subventionnée par une DETR de 20 % à 50 %. En se basant sur une population de 2 500 habitants le reste à charge est de 1.5 € par habitant la 1^{ère} année uniquement en investissement.

La présence de deux agents est nécessaire car il faut que la Maison France Services soit ouverte 24 heures par semaine avec une ouverture au public de 5 jours.

Pour la rémunération de ces agents c'est du cas par cas car il n'y a pas de grille de salaire.

L'engagement des communes se base sur deux années avec un engagement financier de l'ordre de 2 à 3 euros par habitant et par an.

Mme Hoorelbecke précise que la Maison France Services installée à Gacé rencontre un succès.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au projet et est prêt à apporter son soutien financier pour 2 années et autorise le Maire à signer les documents relatifs au dossier.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable (RPQS) de l'année 2020 du SAEP du Percher : régie et délégation.

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat d'eau du Percher est tenu de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable. Ce rapport est transmis aux communes adhérentes et doit être présenté aux conseils municipaux dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le RPQS « délégation » (service exploité par Eaux de Normandie jusqu'à fin 2028) comprend 5 735 abonnés au 31/12/2020 qui se répartissent sur les communes de Chandai, Crulai, L'Aigle, Saint-Michel Tuboeuf, Saint-Ouen sur Iton, Saint-Sulpice sur Risle.

Le syndicat a prélevé 1 085 606 m³ d'eau en 2020. Le tarif est de 2.08 € ttc par ménage. La consommation moyenne par abonné est de 113,11 m³ (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportés au nombre d'abonnés).

Le RPQS « Régie » (service exploité par Régie à autonomie financière), comprend 4 672 abonnés au 31/12/2020 qui se répartissent sur les communes d'Aube, Auguaise, Beaufai, Bonnefoi, Bonsmoulins,

Irai, La Chapelle-Viel, La Ferrière au Doyen, La Ferté en Ouche, Le Ménil-Bérard, Les Aspres, Les Genettes, Mahéru, Rai, Saint-Aquilin de Corbion, Saint-Nicolas de Sommaire, Saint-Sulpice sur Risle, Saint-Symphorien des Bruyères, Vitrai-sous-L'Aigle, Ecorcei.

Le syndicat a prélevé 326 699 m³ d'eau en 2020. Le tarif est de 1.92 € ttc par ménage. La consommation moyenne par abonné est de 90 m³ (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportés au nombre d'abonnés).

Après en avoir délibéré sur ces deux rapports annuels (régie et délégation), le conseil accepte ceux-ci.

Modification des statuts du Te61

Le Maire fait part à l'assemblée du courriel du Président du Te61 du 30 septembre 2021 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du Te61 doivent être adaptés en permanence, en particulier pour pouvoir répondre aux attentes de nos collectivités ou groupements (EPCI) auprès du Syndicat. Ces nouvelles modifications portent essentiellement sur les points suivants :

- Les nouvelles dispositions, notamment liées aux enjeux de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015, permettant au Te61 de prendre des participations dans des sociétés de projets, d'ouvrir la possibilité de créer une Société d'Economie Mixte (SEM) en lien avec les activités du Syndicat, et pour faire face à la diversité croissante des besoins des communes mais aussi des groupements de collectivités territoriales (EPCI) adhérentes ;
- Et permettre aux groupements de collectivités d'adhérer au Te61 qui dispose de techniciens, de marchés et de compétences spécialisées telles que le diagnostic de ses installations d'éclairages publics et les éventuels travaux qui en découleront.

Après cet exposé, le conseil municipal approuve ces modifications statutaires et prend acte des changements intervenus dans la composition des collectivités membres du Te61.

PanneauPocket

Mr Roussel présente le sujet. PanneauPocket est une application mobile d'information et d'alerte pour les mairies et les EPCI et qui ne récolte pas de données personnelles. Les habitants reçoivent directement une notification sur leur portable à chaque nouvelle information diffusée par la commune. Cette application est partenaire de l'Association des Maires Ruraux de l'Orne (AMRF). Le montant de l'adhésion est de somme de 130 € par an si l'on est adhérent à l'AMRF. Des flyers seront distribués pour informer les habitants de la commune de la mise en place de cette application.

A l'unanimité, le conseil municipal est d'accord pour adhérer à PanneauPocket

Mr. Roussel fait aussi une synthèse du site internet de la commune avec en moyenne 8 connexions et entre 10 et 25 pages consultées par jour.

Chaque semaine le portrait d'un habitant de la commune est mis en ligne. Des modifications seront apportées concernant la page d'accueil, l'agenda et la collecte des ordures ménagères. Il y aura aussi une page sur le pôle santé, la citoyenneté, le Pacs, la vie scolaire et l'urbanisme.

Divers

La cérémonie du 11 novembre aura lieu le jeudi 11 à 12 heures suivi du repas des anciens à 12h30 à la salle communale.

Point sur la commission économique de la Cdc des Pays de L'Aigle

Mme Hoorelbecke, déléguée à la commission économique fait le point sur la dernière réunion. Pour un montant de 110 000 € de locaux vendus par la Cdc qui sont situés à la zone artisanale de L'Aigle : La Clémendière, La Fourcadière, Le Bois Aulard et deux parcelles à La Chalière à Moulins la Marche.

Ouverture d'un CFA d'entreprise avec création de 50 emplois sur L'Aigle.

Point sur la réunion du Syndicat d'eau de Moulins la Marche

Mme Hoorelbecke, déléguée fait le point sur la dernière réunion. Il y a 914 abonnés au 31 décembre 2020 qui sont répartis sur 6 communes. Les volumes facturés pour 2020 sont de 75 000 m³. Le syndicat va changer d'assureur.